

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 24 janvier 2023 portant nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) à l'annexe du tribunal judiciaire d'Argentan**

**NOR : JUSB2302400A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;*

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires public et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;*

*Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;*

*Vu l'arrêté du 1er juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu les agréments du comptable public assignataire en date du 3 janvier 2023 pour madame Hélène PICALET et du 17 janvier 2023 pour madame Gwénaëlle BEGARD (BEGARD-MERCIER) ;*

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Hélène PICALET, directrice des services de greffe, est nommée régisseuse intérimaire auprès de l'annexe du tribunal judiciaire d'Argentan, à compter du 15 décembre 2022 au 14 juin 2023.

## Article 2

En cas d'absence du régisseur pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Gwénaëlle BEGARD (BEGARD-MERCIER), adjointe administrative principale, est nommée mandataire suppléante à l'annexe du tribunal judiciaire d'Argentan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

## Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Caen, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 24 janvier 2023

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes,  
P/La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle,  
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la  
mobilité professionnelle,



Charlotte ANCESCHI

Le régisseur	signature
--------------	-----------